

versions), que les Saxons furent défaits ; secondement, que les Burgondes étaient au nombre de 80,000 lorsqu'ils descendirent vers le Rhin ; exprimant sans doute, en cela, l'opinion du temps où il écrivait.

Plusieurs auteurs, entre lesquels Tillemont (1), disent que saint Jérôme place la descente des Burgondes vers le Rhin sous l'année 373. Cependant, à l'examiner dans l'ordre des faits qu'il présente, il semble très-bien s'accorder, même sous ce rapport, avec Ammien Marcellin, qui fixe cette descente en 370, sous le *in*<sup>e</sup>, et non sous le *iv*<sup>e</sup> consulat de Valentinien et de Valens répondant à l'année 373. Toutefois, ce qui jette à cet égard une confusion dans saint Jérôme, c'est la manière diverse dont est rapportée, dans les manuscrits et dans les différentes éditions de ses œuvres, la supputation des années à partir du déluge.

XI. Trente-sept ans après saint Jérôme, Paul Orose, après avoir parlé de la persécution du roi Athanaric contre les chrétiens, poursuit ainsi :

*Falentinianus Saxones, genlem in Oceani littoribus et paludibus inviis sitam, viriute atque agilitate terribilem, pericidosam Romanis finibus eruptionem magna mole méditantés, in ipsis Francorum finibus oppressit. Burgundionum*

(1) « Saint Jérôme, dit Tillemont, met la défaite des Saxons en 373. Mais l'autorité formelle d'Ammien, qui la met sous l'année 371 (en 370 suivant la supputation la plus généralement admise des années correspondant aux fastes consulaires) est assurément plus considérable, si nous ne voulons dire, comme l'a fait M. Valois, que ce sont deux guerres différentes, ce qui ne paraît pas nécessaire, ni peut-être probable, puisqu'il faudrait dire qu'Ammien Marcellin a oublié cette seconde défaite. M. Valois, pour confirmer cette double guerre, dit que les Saxons vinrent par terre, selon les uns, et par eau, selon les autres. Je ne trouve point cette distinction, ni les autres qu'il marque, hors celle du temps, dans lequel saint Jérôme se trompe si souvent, qu'on n'ose presque jamais s'arrêter à lui. (*Hist. des Emper.*, v. 688). »